



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2021

9-12 février 2021

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

### Réponse de l'administration au rapport d'évaluation

### Évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants en milieu urbain

#### *Résumé*

Le présent rapport fournit un aperçu de la réponse de l'UNICEF à l'évaluation de ses travaux menés en faveur des enfants vivant en milieu urbain, réalisée en 2020. Il synthétise les efforts que l'organisation déploiera pour appliquer les recommandations.

Les éléments de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section VI.

\* [E/ICEF/2021/1](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## **I. Aperçu général**

1. L'évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants vivant en milieu urbain a consisté à analyser la pertinence des méthodes employées par l'organisation dans les zones urbaines ainsi que les résultats obtenus jusqu'à présent, et à identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Par ailleurs, elle a permis de passer en revue les missions en cours de l'UNICEF en faveur des enfants vivant en milieu urbain en tenant compte des préoccupations et des préparatifs liés au Plan stratégique pour 2022-2025.

2. La période d'évaluation a couvert la durée du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ainsi que le niveau de référence du plan stratégique relatif aux travaux en milieu urbain pour 2016-2020. Les études de cas figurant dans le rapport d'évaluation se sont également appuyées sur des résultats programmatiques antérieurs. Des études approfondies ont été menées dans cinq pays : au Belize, au Brésil, en Espagne, aux Philippines et en République arabe syrienne. L'Inde a été ajoutée à cette liste ultérieurement afin d'y analyser la riposte de l'UNICEF à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). L'évaluation a donc aussi bien porté sur les travaux de l'UNICEF à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale.

## **II. Enfants et urbanisation**

3. Aujourd'hui, plus de la moitié des enfants du monde vivent en ville. Ce pourcentage est appelé à augmenter dans les années à venir : d'ici à 2050, on estime qu'environ 2,5 milliards de personnes, principalement en Asie et en Afrique, viendront s'ajouter à la population urbaine actuelle, qui compte déjà 4,4 milliards de personnes. Les bidonvilles abritent actuellement plus d'un milliard d'habitants – un chiffre qui ne cesse de croître. Si aucune mesure n'est prise, on estime que cette population pourrait atteindre deux milliards d'individus en 2030. Autrement dit, une personne sur quatre – dont un grand nombre d'enfants – habiterait dans un bidonville dans dix ans. En ce qui concerne l'évaluation du bien-être des enfants, les moyennes sont généralement plus élevées dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Néanmoins, elles dissimulent d'importantes inégalités au sein des villes : dans de nombreux pays, la situation des enfants les plus démunis vivant en milieu urbain est nettement plus défavorable que celle de leurs pairs vivant en milieu rural. Par ailleurs, les centres urbains densément peuplés sont de plus en plus exposés aux épidémies, aux catastrophes naturelles et à la pollution. Ainsi, plus de 90 % des cas de COVID-19 ont été enregistrés dans des zones urbaines et les villes affichent des niveaux de pollution dangereusement élevés : neuf citadins sur dix respirent de l'air pollué, par exemple.

## **III. Analyse et conclusions**

### **A. Facteurs de changement propres aux enfants vivant en milieu urbain**

4. Afin d'obtenir des résultats à grande échelle en faveur des enfants vivant en milieu urbain, il est impératif d'adopter des méthodes tenant compte des facteurs de changement liés à ce contexte, différentes de celles employées en milieu rural. L'évaluation est à l'origine d'un cadre visant à orienter l'analyse des facteurs de changement liés aux zones urbaines et à répondre à différentes questions relatives à trois aspects étroitement liés : a) l'équité et l'inclusion (objectif fondamental du changement) ; b) l'urbanisation et la planification (organisation spatiale du changement) ; et c) les systèmes adaptatifs complexes (gestion et mise en œuvre du changement).

## B. Principales conclusions

5. Les travaux menés par l'UNICEF en milieu urbain sont d'un grand apport au regard des stratégies et des objectifs énoncés dans son Plan stratégique pour 2018-2021 et dans la note stratégique de 2017 relative aux travaux de l'UNICEF en faveur des enfants vivant en milieu urbain (ci-après la « note stratégique urbaine »). Les travaux menés en milieu urbain s'inscrivent actuellement dans le groupe d'objectifs n° 4 du Plan stratégique. Cependant, puisqu'il s'agit d'une question transversale, l'UNICEF devra également inclure des cibles et des domaines de résultats liés aux travaux en milieu urbain dans le cadre d'autres groupes d'objectifs. En outre, la note stratégique urbaine doit être actualisée en vue de définir un cadre de programmation assorti d'indicateurs et d'identifier les responsabilités et les ressources des parties prenantes – du siège au niveau national – en matière de contribution aux résultats en milieu urbain.

6. Lorsque l'UNICEF œuvre en faveur des enfants vivant en milieu urbain, il adopte généralement une approche intégrée, une approche sectorielle ou encore l'approche de l'initiative « Villes amies des enfants » (*Child-Friendly Cities Initiative*, CFCI), qui sont toutes assorties de modèles spécifiques aux contextes nationaux. Ces approches s'appuient sur trois orientations et cadres de l'UNICEF concernant les travaux en milieu urbain, la gouvernance locale et la CFCI. Par ailleurs, les bureaux de pays nécessitent des orientations harmonisées relatives aux différentes formes que les programmes urbains peuvent prendre dans divers contextes et aux modalités d'action de l'UNICEF en faveur des enfants vivant en milieu urbain.

7. L'approche intégrée est la plus à même de déboucher sur des résultats en faveur des enfants citoyens. Au total, 72 bureaux de pays prennent part à des programmes axés sur les zones urbaines. Ils ne sont actuellement que cinq à adopter une approche intégrée, tandis que 76 % d'entre eux privilégient une approche sectorielle en ce qui concerne la programmation urbaine dans les contextes de développement et d'aide humanitaire. Seuls les secteurs de la vaccination et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) ont mis en place des stratégies et des orientations sectorielles relatives aux missions en milieu urbain.

8. L'approche de la CFCI a été la plus efficace en ce qui concerne l'élaboration d'objectifs et d'un cadre de résultats, mais elle n'est pas adaptée à la réduction des inégalités en milieu urbain et ne définit aucune cible ni aucun indicateur. Le processus de reconnaissance lié à cette approche est défaillant et présente un risque potentiel pour l'image de marque de l'UNICEF. En effet, certains modèles de l'initiative mis en œuvre dans des pays, villes et municipalités à revenu élevé sont reconnus sur la base des engagements pris, avant même que les travaux n'aient été effectués, et ne sont pas conditionnés par une évaluation des résultats.

9. Au sein du siège, deux postes seulement sont axés sur les zones urbaines : le poste de conseiller principal pour les questions urbaines, et le poste de spécialiste EAH en milieu urbain. Ils font tous les deux partie de la Division des programmes. Un seul bureau régional – le bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique – a créé un poste de spécialiste des questions urbaines, mais le recrutement a été interrompu en raison d'un manque de fonds. L'UNICEF n'a prévu aucun budget spécifique, ni nommé de coordonnateur attitré dans les régions où l'urbanisation est la plus rapide et où les crises et les inégalités urbaines sont les plus aiguës, à savoir dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie du Sud.

10. L'UNICEF ne tient pas suffisamment compte des facteurs de changement, et plus particulièrement des deux tendances que constituent la planification et la croissance porteuses d'exclusion, associées à l'informalité et à la pauvreté des

populations urbaines. En outre, les programmes urbains accordent peu d'attention à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'élimination des phénomènes de dégradation environnementale liés à la pollution de l'air et de l'eau et aux déchets. La satisfaction des besoins des enfants vulnérables vivant en milieu urbain, notamment dans des bidonvilles ou des implantations sauvages, doit être au cœur des programmes de l'UNICEF mis en œuvre dans des pays où l'informalité urbaine est largement répandue.

11. Les systèmes de gouvernance urbaine sont plus complexes et ont une portée plus large que les systèmes de gouvernance locale. Il est impossible d'obtenir des résultats à grande échelle en n'adoptant que des approches ascendantes dans les villes. Indépendamment de l'approche privilégiée et de la taille des villes concernées, les études de cas révèlent que les politiques et les ressources municipales sont tributaires des transferts budgétaires et des cadres réglementaires nationaux et régionaux. Cet état de fait se vérifie tout particulièrement en situation de crise humanitaire, lorsque les ressources municipales peuvent rapidement s'épuiser. Afin d'être efficace, la gouvernance urbaine doit impliquer des échanges entre les autorités municipales et nationales, mais aussi des capacités municipales suffisantes, tout en mettant à contribution le secteur privé ainsi que les systèmes et institutions politiques. Par ailleurs, afin d'obtenir des résultats à grande échelle, les approches urbaines de l'UNICEF doivent passer par une collaboration avec tous les échelons gouvernementaux.

12. Trois enseignements importants – qui éclaireront les réponses futures aux situations d'urgence en milieu urbain – ont été tirés de l'analyse complémentaire de la riposte de l'UNICEF à la pandémie de COVID-19 : a) les pays dans lesquels des programmes urbains avaient été mis en œuvre ont été capables de réagir rapidement et à grande échelle, et de tirer parti des données, des plateformes et des passerelles existantes afin de protéger la population et d'assurer la continuité des services ; b) dans les pays où l'UNICEF avait investi dans des activités de préparation, les gouvernements ont réagi avec davantage de souplesse, notamment au moyen de transferts en espèces ; et c) la pandémie de COVID-19 a révélé les faiblesses et priorités qui n'avaient pas été identifiées jusque-là et qui devraient influencer les actions de l'UNICEF à l'avenir.

## IV. Recommandations

13. L'UNICEF souscrit aux recommandations suivantes :

### **Recommandation 1**

14. Actualiser la note stratégique urbaine et établir une procédure institutionnelle afin d'indiquer précisément aux bureaux de pays et aux partenaires comment l'UNICEF i) renforcera ses actions en faveur des enfants vivant en milieu urbain, y compris ses modèles de partenariat ainsi que les objectifs et la portée de ses programmes, ii) éliminera les obstacles structurels singuliers entravant le bien-être des enfants vivant en milieu urbain, et iii) précisera les responsabilités du siège, des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des comités nationaux.

15. Il est entendu que l'UNICEF doit accroître ses priorités institutionnelles et renforcer la capacité de son personnel à élaborer des programmes axés sur les zones urbaines, et plus particulièrement sur les bidonvilles, tout en assurant la bonne compréhension des liens entre les différents flux de travail à tous les niveaux (national, infranational, etc.) et la mise en œuvre des programmes en contexte.

16. En outre, l'UNICEF convient de la nécessité :

- a) De privilégier un accroissement des missions urbaines et d'intégrer des domaines de résultats et des cibles spécifiques dans son nouveau plan stratégique ;
- b) D'aider les bureaux de pays à élaborer des plans de travail et des propositions d'investissement afin de mettre en œuvre la nouvelle politique urbaine.

### **Recommandation 2.1**

17. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire comptant des bidonvilles et/ou des implantations sauvages, répondre en priorité aux besoins des enfants au moyen des programmes et des modèles de partenariat optimaux, en vertu des avantages comparatifs de l'UNICEF :

- a) Élaborer et mettre en œuvre une approche à l'échelle de toute l'organisation concernant les activités de plaidoyer, les partenariats et les collectes de fonds en faveur des enfants vivant dans des bidonvilles ou des implantations sauvages en milieu urbain ;
- b) Dans les pays comptant des bidonvilles, donner la priorité aux éléments susmentionnés dans les plans de travail et les descriptifs de programme de pays ;
- c) Nouer des partenariats stratégiques mondiaux et régionaux afin de soutenir les actions en faveur des enfants vivant dans des bidonvilles ;
- d) Former des coalitions et renforcer les capacités locales de collecte et d'analyse des données intra-urbaines relatives aux conditions de vie des enfants en milieu urbain, notamment grâce à la création d'un module spécifique d'enquête par grappes à indicateurs multiples tenant compte des questions d'informalité et proposant une meilleure ventilation : par groupe d'âge, genre, lieu de résidence (bidonville/hors bidonville), etc. ;
- e) En partenariat avec des organismes apparentés des Nations Unies, renforcer les activités de plaidoyer en faveur d'une planification urbaine tenant compte des besoins des enfants, d'une réhabilitation participative des bidonvilles, d'espaces publics sans danger pour les enfants, de réseaux de transports adaptés aux enfants et de la prise en compte des questions relatives aux déchets urbains et à la dégradation environnementale.

### **Recommandation 2.2**

18. Dans les pays à revenu élevé, recentrer les activités de la CFCI afin d'accentuer son implication en faveur des droits et de la participation des enfants :

- a) Rationaliser les processus de redevabilité de la CFCI afin que cette dernière prenne la forme d'une mobilisation stratégique dans les zones urbaines des pays à revenu élevé uniquement. L'UNICEF convient de la nécessité de recentrer et de renforcer les activités de la CFCI et de définir ses responsabilités. En outre, il reconnaît que ces mesures ne doivent s'appliquer qu'aux pays à revenu élevé où la CFCI s'inscrit dans le cadre de la programmation de l'UNICEF. Dans ces pays, la participation des autorités gouvernementales et des autres parties prenantes aux échelles régionale et locale dépendra de la mise en œuvre des programmes de gouvernance régionale et locale, y compris de la procédure institutionnelle liée aux questions urbaines. Cette dernière – qui réunit la note stratégique urbaine de 2017, les orientations relatives à la gouvernance locale ainsi qu'une nouvelle approche de la CFCI – constituera l'un des volets d'une approche plus globale en matière de réalisation des droits de l'enfant dans divers contextes territoriaux ;
- b) En raison des risques d'atteinte à la réputation associés à la reconnaissance ou à l'octroi du statut de ville « amie des enfants » par l'UNICEF, l'organisation doit collaborer avec des partenaires compétents, tels que les autorités étatiques ou

nationales ou des groupes de réflexion (universités, par exemple), qui pourraient assumer les responsabilités du processus de reconnaissance ou d'octroi de ce statut grâce à un système de suivi et d'évaluation fiable.

### **Recommandation 3**

19. Examiner les liens entre les programmes humanitaires et les programmes de développement en milieu urbain, en réfléchissant aux manières dont les investissements en faveur des infrastructures et de la gouvernance peuvent réduire la vulnérabilité des populations touchées et les risques auxquels elles sont exposées, et renforcer la résilience des villes.

#### **Recommandation 3.1**

20. Renforcer la capacité des zones urbaines à se préparer à divers risques en associant celle-ci à la résilience aux changements climatiques et à la lutte contre la dégradation environnementale.

#### **Recommandation 3.2**

21. Élaborer des orientations supplémentaires relatives à la mise en œuvre en milieu urbain, y compris dans les bidonvilles et les implantations sauvages, des principaux engagements pour les enfants dans le cadre de l'action humanitaire.

### **Recommandation 4**

22. Améliorer les capacités organisationnelles relatives aux ressources en personnel et l'architecture à tous les niveaux en vue d'appuyer la politique urbaine et d'accorder un statut institutionnel adéquat aux quelques spécialistes des questions urbaines travaillant pour l'organisation. Instaurer, en outre, un système de soutien sur plusieurs niveaux en vue d'aborder les questions urbaines, notamment liées aux bidonvilles, et de faciliter les partenariats et la mobilisation des ressources.

23. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays sont appelés à développer leur volet urbain au regard de leurs propres contextes et priorités en matière de programmes et de partenariats, et à nommer des coordonnateurs urbains chargés d'harmoniser et d'appuyer l'élaboration des programmes axés sur les zones urbaines au sein des bureaux de pays.

## V. Principales recommandations de l'évaluation et réponse de l'administration de l'UNICEF

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
<p><b>Recommandation 1 de l'évaluation :</b> Actualiser la note stratégique urbaine et établir une procédure institutionnelle afin d'indiquer précisément aux bureaux de pays et aux partenaires comment l'UNICEF i) renforcera ses actions en faveur des enfants vivant en milieu urbain, y compris les objectifs et la portée de ses programmes ainsi que ses modèles de partenariat et de programmation, ii) éliminera les obstacles structurels singuliers entravant le bien-être des enfants vivant en milieu urbain, et iii) précisera les responsabilités du siège, des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des comités nationaux.</p> <p>Privilégier une expansion des missions urbaines et intégrer des domaines de résultats et des cibles spécifiques dans le nouveau plan stratégique.</p> <p>Aider les bureaux de pays à élaborer des plans de travail et des propositions d'investissement afin de mettre en œuvre la nouvelle politique urbaine.</p> <p><b>Réponse de l'administration : D'accord</b></p> <p>La note stratégique urbaine de 2017 sera actualisée en tenant compte des enseignements tirés de l'analyse des facteurs de changement liés au bien-être des enfants vivant en milieu urbain et des programmes en cours. Une procédure institutionnelle relative à la programmation urbaine – réunissant la note stratégique urbaine, les orientations relatives à la gouvernance locale ainsi qu'une nouvelle approche de la CFCI – sera élaborée et constituera l'un des volets d'une approche plus globale en matière de réalisation des droits de l'enfant dans divers contextes territoriaux.</p>				
Intégrer des composantes et des indicateurs de programme (fondés sur des données probantes émergentes et les enseignements tirés des programmes de pays existants) à la note stratégique urbaine en vue d'apporter une réponse multisectorielle et coordonnée aux obstacles entravant le bien-être des enfants vivant en milieu urbain.	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines, Équipe spéciale chargée des questions urbaines et Section des politiques sociales	30 juin 2021	Pas encore commencé	Rapports annuels des bureaux de pays pour la période 2018-2020, rapport de l'évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants en milieu urbain et études de cas
Concevoir une analyse de la situation urbaine en vue de définir des cibles et des domaines de résultats adaptés à ce contexte au titre du Plan stratégique de 2022-2025.	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines  Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, Section des données et de l'analytique	28 février 2021	En cours	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
Élaborer une procédure institutionnelle relative à la programmation urbaine réunissant la note stratégique urbaine, les orientations relatives à la gouvernance locale ainsi qu'une nouvelle approche de la CFCI, qui constituera l'un des volets d'une approche plus globale en matière de réalisation des droits de l'enfant dans divers contextes territoriaux. Cette procédure fournira des instructions aux secteurs concernant l'élaboration d'orientations relatives au renforcement des systèmes dans le cadre des travaux en faveur des enfants vivant en milieu urbain. De plus, elle indiquera précisément aux bureaux de pays quels programmes adaptés au contexte et quels modèles de partenariat mettre en œuvre dans les pays à revenu faible, intermédiaire et élevé en vue d'éliminer les obstacles structurels spécifiques entravant le bien-être des enfants vivant en milieu urbain, et comment définir les responsabilités du siège, des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des comités nationaux.	Direction de la Division des programmes	30 septembre 2021	Pas encore commencé	
Organiser trois séances/webinaires mondiaux à l'intention des équipes de gestion régionales concernant la note stratégique urbaine actualisée et la procédure institutionnelle.	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines et Section des politiques sociales	31 décembre 2021	Pas encore commencé	
Apporter un soutien en ligne et sur le terrain à au moins dix pays chaque année concernant l'intégration des questions urbaines dans les descriptifs de leur programme de pays.	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines et Équipe spéciale chargée des questions urbaines	31 décembre 2022	Pas encore commencé	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
<p><b>Recommandation 2 de l'évaluation :</b></p> <p><b>2.1</b> Dans les pays à revenu faible et intermédiaire comptant des bidonvilles et/ou des implantations sauvages, répondre en priorité aux besoins des enfants au moyen des programmes et des modèles de partenariat optimaux, en vertu des avantages comparatifs de l'UNICEF :</p> <p>a) Élaborer et mettre en œuvre une approche à l'échelle de toute l'organisation concernant les activités de plaidoyer, les partenariats et les collectes de fonds en faveur des enfants vivant dans des bidonvilles ou des implantations sauvages en milieu urbain ;</p> <p>b) Dans les pays comptant des bidonvilles, donner la priorité aux éléments susmentionnés dans les plans de travail et les descriptifs de programme de pays ;</p> <p>c) Nouer des partenariats stratégiques mondiaux et régionaux afin de soutenir les actions en faveur des enfants vivant dans des bidonvilles ;</p> <p>d) Former des coalitions et renforcer les capacités locales de collecte et d'analyse des données intra-urbaines relatives aux conditions de vie des enfants en milieu urbain, notamment grâce à la création d'un module spécifique d'enquête par grappes à indicateurs multiples tenant compte des questions d'informalité et proposant une meilleure ventilation : par groupe d'âge, genre, lieu de résidence (bidonville/hors bidonville), etc. ;</p> <p>e) En partenariat avec des organismes apparentés des Nations Unies, renforcer les activités de plaidoyer en faveur d'une planification urbaine tenant compte des besoins des enfants, d'une réhabilitation participative des bidonvilles, d'espaces publics sans danger pour les enfants, de réseaux de transports adaptés aux enfants et de la prise en compte des questions relatives aux déchets urbains et à la dégradation environnementale.</p> <p><b>2.2</b> Dans les pays à revenu élevé, recentrer les activités de la CFCI afin d'accentuer son implication en faveur des droits et de la participation des enfants :</p> <p>a) Rationaliser les processus de redevabilité de la CFCI afin que cette dernière prenne la forme d'une mobilisation stratégique dans les zones urbaines des pays à revenu élevé uniquement ;</p> <p>b) En raison des risques d'atteinte à la réputation associés à la reconnaissance ou à l'octroi du statut de ville « amie des enfants » par l'UNICEF, l'organisation doit collaborer avec des partenaires compétents, tels que les autorités étatiques ou nationales ou des groupes de réflexion (universités, par exemple), qui pourraient assumer les responsabilités du processus de reconnaissance ou d'octroi de ce statut grâce à un système de suivi et d'évaluation fiable.</p> <p><b>Réponse de l'administration : D'accord</b></p> <p>Compte tenu du fait que plus d'un milliard de personnes vivent actuellement dans des bidonvilles, que la moitié d'entre elles sont des enfants et que ce chiffre est appelé à doubler au cours des dix prochaines années, une stratégie concernant les activités de plaidoyer, les partenariats et les collectes de fonds en faveur des enfants vivant dans des bidonvilles ou des implantations sauvages sera mise en œuvre à l'échelle de toute l'organisation. La programmation urbaine à tous les niveaux (national, infranational, etc.) sera adaptée aux différents contextes nationaux. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, les programmes seront axés sur le renforcement des capacités municipales afin que les autorités concernées puissent analyser les données intra-urbaines, intégrer les besoins des enfants à la planification urbaine et mettre en œuvre des interventions stratégiques visant à éliminer les obstacles entravant le bien-être des enfants. Dans les pays à revenu élevé, la procédure institutionnelle sera mise en avant, lorsque le contexte le permet, et la CFCI se concentrera sur la promotion des droits et de la participation des enfants. Par ailleurs, les responsabilités liées au processus de reconnaissance ou d'homologation seront transférées aux partenaires compétents.</p>				
Créer une équipe spéciale interdivisions chargée d'aider les bureaux de pays et de concevoir un	Division des programmes	Juin 2021	En cours. Une équipe spéciale chargée des	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
plan d'action stratégique concernant les activités de plaidoyer et l'élaboration de programmes en faveur des enfants vivant dans des bidonvilles.			questions urbaines, composée de coordonnateurs urbains sectoriels, a été mise en place. Des membres du personnel compétents issus d'autres divisions rejoindront ses rangs.	
Estimer le nombre d'enfants vivant dans des bidonvilles dans 40 pays à revenu faible et intermédiaire.	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines  Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, Section des données et de l'analytique	Avril 2021	En cours. Le recensement est actuellement effectué en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).	
Élaborer un chapitre sur les enfants vivant dans des bidonvilles ou des implantations sauvages et plaider en faveur de son inclusion dans le rapport mondial définitif de 2021 sur les bidonvilles ( <i>End-Line Global Report on Slums 2021</i> ).	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines  Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, Section des données et de l'analytique	Avril 2021	En cours. Le chapitre est en cours de rédaction, en collaboration avec ONU-Habitat.	
Consolider les partenariats avec les principales parties prenantes axées sur les bidonvilles ( <i>ONU-Habitat, Cities Alliance et Slum Dwellers International</i> ) en vue de promouvoir les droits des enfants vivant dans ce type d'environnement grâce à l'amélioration de la collecte des données, des activités de	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines  Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, Section des données et de	Avril 2021	En cours. Une lettre d'engagement a été signée par ONU-Habitat. L'UNICEF fait désormais partie des membres du programme	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
plaidoyer et des programmes.	l'analytique		Cities Alliance.	
Dans le cadre du nouveau plan stratégique de l'UNICEF, identifier des domaines de programme sectoriels prioritaires à fort impact en vue d'axer les actions de l'organisation sur les zones urbaines, et plus particulièrement les bidonvilles.	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines et sections de la Division des programmes	Septembre 2021		
Plaider en faveur de l'inclusion des principaux indicateurs urbains propres aux enfants au sein du cadre mondial de suivi des zones urbaines.	Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, Section des données et de l'analytique	Avril 2021	L'UNICEF rejoint le groupe d'experts.	
Considérer la création d'un module spécifique d'enquête par grappes à indicateurs multiples ( <i>Multiple Indicator Cluster Survey</i> , MICS) tenant compte des questions liées à l'informalité dans le cadre de l'élaboration de l'enquête MICS7 et examiner sa faisabilité au regard des considérations techniques et des ressources disponibles.	Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, Section des données et de l'analytique	Décembre 2021		
Créer une feuille de route et un plan clairs en matière de renforcement des capacités et d'appui technique visant à consolider la composante programmatique de la CFCI, la défense des droits de l'enfant et la participation des enfants et des jeunes.	Division des programmes	Mars 2021	En cours.  Les besoins des pays à revenu élevé en matière de renforcement des capacités ont été recensés.	
Répartir les rôles et les responsabilités de la CFCI entre la Division des programmes, la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé et les comités nationaux, conformément à l'approche de	Division des programmes	Décembre 2021		

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
programmation émergente dans les pays à revenu élevé et les bureaux de pays où la CFCI est déployée dans le cadre de l'approche de programmation axée sur la gouvernance locale de l'UNICEF.				
Élaborer un plan de transfert des responsabilités liées à la reconnaissance et à l'homologation aux gouvernements ou aux partenaires nationaux compétents.	Division des programmes	Décembre 2021		
<p><b>Recommandation 3 de l'évaluation</b> : Examiner les liens entre action humanitaire et développement en milieu urbain, en réfléchissant aux manières dont les investissements en faveur des infrastructures et de la gouvernance peuvent réduire la vulnérabilité des populations touchées et les risques auxquels elles sont exposées, et renforcer la résilience des villes.</p> <p>Renforcer la capacité des zones urbaines à se préparer à divers risques en associant celle-ci à la résilience aux changements climatiques et à la lutte contre la dégradation environnementale.</p> <p>Élaborer des orientations supplémentaires relatives à la mise en œuvre en milieu urbain, y compris dans les bidonvilles et les implantations sauvages, des principaux engagements pour les enfants dans le cadre de l'action humanitaire.</p> <p><b>Réponse de l'administration : D'accord</b></p> <p>L'informalité urbaine accroît la vulnérabilité aux chocs économiques et aux risques environnementaux, qui sont exacerbés par les changements climatiques, la pollution et la mauvaise gestion des déchets. La dimension urbaine des crises humanitaires reconfigure de plus en plus la gestion des situations de crise et d'urgence. Ces dernières années, les conflits, les violences et les épidémies de maladies infectieuses (Ebola et, plus récemment, la COVID-19, par exemple) ont augmenté dans les zones urbaines. Les bidonvilles et les implantations sauvages se sont révélés être des zones à risque en matière de transmission : 90 % des cas de COVID-19 ont été enregistrés en milieu urbain. Les analyses de la programmation sensible aux risques et les orientations relatives à la mise en œuvre des cadres concernant la préparation et l'action humanitaire seront examinées et révisées aux fins d'une réponse adaptée aux villes, tenant compte des caractéristiques de l'environnement urbain telles que la densité de population, l'informalité, la complexité des systèmes interdépendants ainsi que la diversité et la multiplicité des acteurs.</p>				
Élaborer des orientations relatives à la prise en compte des environnements urbains dans les analyses des risques contextuels incluses dans les plans de préparation aux situations d'urgence.	Bureau des programmes d'urgence, Section de l'analyse des risques et de la préparation	31 décembre 2021	Pas encore commencé	
Examiner les plans de préparation aux situations d'urgence en vue de déterminer s'ils peuvent être adaptés aux environnements urbains.	Bureau des programmes d'urgence, Section de l'analyse des risques et de la	31 décembre 2021	Pas encore commencé	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
	préparation			
<p>Concevoir et/ou adapter des orientations et des outils opérationnels visant à renforcer la capacité des autorités municipales à diriger et à coordonner des programmes et des services de préparation multisectoriels en faveur des enfants vivant en milieu urbain au moyen d'une programmation commune dans les domaines du développement et de l'action humanitaire.</p>	<p>Bureau des programmes d'urgence, Unité chargée de la coordination du groupe thématique mondial (cluster mondial)</p>	<p>31 décembre 2021</p>	<p>Élaborer des principes humanitaires et des orientations et formations relatives au droit international humanitaire (achevé).</p> <p>Coordonner la mise en œuvre du kit gouvernemental de formation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène en situation d'urgence (achevé, pas encore en ligne).</p> <p>Concevoir la boîte à outils sur le recours à la participation des enfants pour appuyer la riposte à la pandémie de COVID-19 (achevé, pas encore en ligne).</p> <p>Adapter le manuel de coordination de la participation des enfants aux fins d'une utilisation par les autorités locales (achevé, pas encore en ligne).</p> <p>Adapter le manuel de participation des enfants</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
			et le kit de formation sur la coordination, la préparation et les interventions aux fins d'une utilisation en Amérique latine (achevé, pas encore en ligne).	
Apporter un soutien à dix bureaux de pays pour la mise en œuvre des recommandations de l'UNICEF relatives à la prise en compte des risques dans les programmes et accentuer l'attention accordée aux facteurs menaçant les enfants vivant en milieu urbain dans le cadre de l'analyse des risques et des conflits, laquelle éclaire à la fois les programmes humanitaires et de développement et la consolidation de la paix.	Division des programmes	31 décembre 2021		Recommandations de l'UNICEF relatives à la prise en compte des risques dans les programmes
Appuyer le déploiement des orientations de l'UNICEF sur la gouvernance locale et le maintien de la paix dans trois pays, en mettant l'accent sur la collaboration avec les autorités et parties prenantes municipales et la consolidation de la paix en milieu urbain.	Division des programmes	31 décembre 2021		
Apporter un soutien aux bureaux de pays afin qu'ils s'impliquent dans la réduction des risques climatiques, environnementaux et de catastrophe en milieu urbain, y compris en élaborant des orientations accompagnées de ressources existantes sur les données et leur analyse, mais également de stratégies de plaidoyer, de projets de partenariat et de recommandations relatives à la mise en œuvre des programmes.	Division des programmes	31 décembre 2021		

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
<p>Prodiguer des conseils aux bureaux de pays et aux partenaires sur les mesures de protection et de plaidoyer visant à prévenir et à éliminer les facteurs menaçant la protection des enfants lors des crises humanitaires en milieu urbain.</p>	<p>Bureau des programmes d'urgence, Section des politiques humanitaires</p>	<p>31 décembre 2021</p>	<p>Mettre en place des politiques humanitaires juridiques, opérationnelles et de protection en faveur des bureaux régionaux et des bureaux de pays autour des préoccupations thématiques suivantes :</p> <p>a) Attaques contre les biens de caractère civil (établissements scolaires, infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, etc.) ;</p> <p>b) Soutien continu du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, qui touchent également les centres urbains (meurtres et atteintes à l'intégrité physique d'enfants, attaques dirigées contre les hôpitaux, refus de laisser les enfants accéder à l'aide humanitaire, etc.) ;</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
			c) Conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans des zones habitées ;  d) Menaces pesant sur la protection et problèmes liés au droit international humanitaire en cas de siège et de nécessité d'évacuer des civils ;  e) Orientations relatives aux déplacements de population en milieu urbain axées sur la vulnérabilité des enfants.	
Élaborer des orientations relatives aux zones urbaines, y compris aux bidonvilles et aux implantations sauvages, qui sont propres aux secteurs/clusters et conformes aux principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire.	Bureau des programmes d'urgence, Unité chargée de la coordination du groupe thématique mondial (cluster mondial)  Division des programmes	31 décembre 2021		
<p><b>Recommandation 4 de l'évaluation :</b> Améliorer les capacités organisationnelles relatives aux ressources en personnel et l'architecture à tous les niveaux en vue d'appuyer la politique urbaine et d'accorder un statut institutionnel adéquat aux quelques spécialistes des questions urbaines travaillant pour l'organisation. Instaurer, en outre, un système de soutien sur plusieurs niveaux en vue d'aborder les questions urbaines, notamment liées aux bidonvilles, et de faciliter les partenariats et la mobilisation des ressources.</p>				

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
<p>Les bureaux régionaux et les bureaux de pays sont appelés à développer leur volet urbain au regard de leurs propres contextes et priorités en matière de programmes et de partenariats, et à nommer des coordonnateurs urbains chargés d'harmoniser et d'appuyer l'élaboration des programmes axés sur les zones urbaines au sein des bureaux de pays.</p> <p><b>Réponse de l'administration : D'accord</b></p> <p>Les capacités institutionnelles de l'UNICEF seront améliorées afin de répondre à l'accroissement de la portée et de l'impulsion des programmes en faveur des enfants vivant en milieu urbain. Les compétences du personnel seront mises à niveau et les structures internes seront développées afin de renforcer les systèmes urbains visant à éliminer les risques inhérents aux programmes mis en œuvre en milieu urbain et à gérer les systèmes complexes de gouvernance urbaine. Un soutien sera apporté aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays afin qu'ils développent leur volet urbain et mobilisent leurs partenaires et réseaux en vue d'optimiser les efforts déployés par l'organisation. La place occupée par les spécialistes des questions urbaines au sein des programmes de pays sera constamment réévaluée en fonction de la conjoncture et des besoins pratiques des bureaux de pays et des bureaux régionaux au regard des résultats programmatiques et des possibilités de mobilisation des ressources, comme indiqué dans les plans de gestion des programmes de pays.</p>				
<p>Réaliser une analyse des fonctions et des capacités liées à la programmation urbaine de la Division des programmes, de la Section des données et de l'analytique (Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi) ainsi que des bureaux régionaux en vue de dispenser des recommandations relatives aux ressources en personnel et au statut institutionnel adéquat des spécialistes des questions urbaines et d'établir un système de soutien à plusieurs niveaux destiné aux bureaux de pays.</p>	<p>Division des programmes</p>	<p>31 décembre 2021</p>	<p>Pas encore commencé</p>	
<p>Élaborer et mettre à disposition un module de formation mixte à l'intention des membres du personnel en vue de renforcer leur compréhension du contexte et des facteurs de changement propres aux enfants vivant en milieu urbain.</p>	<p>Division des programmes, Unité chargée de l'apprentissage et de la gestion des connaissances</p> <p>Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi</p>	<p>Juin 2022</p>	<p>L'évaluation de l'apprentissage est achevée.</p> <p>Un accord à long terme est effectif.</p>	
<p>Dans le cadre de la procédure institutionnelle</p>	<p>Division des programmes</p>		<p>Pas encore commencé</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
relative à la programmation urbaine, intégrer des directives et des orientations à l'intention des bureaux régionaux afin qu'ils développent leur volet urbain au regard de leurs propres contextes et priorités en matière de programmes et de partenariats, et nomment des coordonnateurs urbains chargés d'harmoniser et d'appuyer l'élaboration des programmes axés sur les zones urbaines au sein des bureaux de pays.				
Concevoir un document d'information sur la mobilisation des ressources en faveur des programmes urbains.	Division des programmes, Unité chargée des questions urbaines, Division des partenariats publics	30 juin 2021	Pas encore commencé	

## VI. Projet de décision

*Le Conseil d'administration*

*Prend note* de l'évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants en milieu urbain, de son résumé ([E/ICEF/2021/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/4](#)) ainsi que de l'évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, de son résumé ([E/ICEF/2021/5](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/6](#)).

---